

Vivons Paillet Mars 2025



Vœux du Maire



Lors de ses vœux, monsieur le maire a fait le point sur les deux principaux projets communaux. L'un concernait le terrain Bailli situé à l'entrée de Paillet. Après plusieurs années de réflexion et de travail avec différents partenaires, il s'est avéré que le projet de la création d'un pôle santé accompagné de logements notamment pour les seniors n'a malheureusement pas pu aboutir pour des raisons de coûts de construction trop élevés. Le second projet, débuté en octobre 2021, concernait la Convention d'Aménagement de Bourg. Un long processus s'est enclenché dans le cadre d'un partenariat avec le département. Un recrutement d'un bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre avait été lancé. L'ambition était forte, celle d'aménager et de sécuriser la D10 et ensuite œuvrer sur le centre bourg, la route de Targon et l'espace reliant la salle de sports à l'aire de loisirs, avec une programmation théorique de quatre années. Le marché était scindé en deux parties, l'aménagement de la départementale, zone clé de notre commune, en tranche ferme et le reste du marché en tranche optionnelle à activer ou pas. Il faut dire qu'il était prévu de réutiliser le produit de la vente du terrain Bailli pour financer le dit aménagement. Le projet 1 n'ayant pu aboutir, le projet 2 s'en est trouvé fragilisé. Le conseil municipal a décidé de stopper tout le processus de l'aménagement du bourg y compris la tranche ferme autour de la D10.

Nouvelle organisation des adjoints au Maire



Madame Castet, première adjointe de la commune a décidé de démissionner du conseil municipal. Sa démission a été acceptée par la préfecture le 6 janvier dernier. Le conseil municipal du 24 janvier a décidé de réduire le nombre d'adjoints à trois. Désormais Daniel Hougas est premier adjoint (en charge des affaires scolaires et de l'urbanisme), Fabienne Hurmic, deuxième adjointe (en charge des affaires sociales et des associations) et Bernard Reynaud, troisième adjoint (en charge des bâtiments municipaux et de la voirie communale).

Pour avoir des informations au fil de l'eau sur la commune, je vais sur <https://mairie-paillet.fr/>, je télécharge  sur mon smart phone ou je vais sur le Facebook de la mairie « Vivons Paillet ».

Adressage de la commune

Depuis 2022, la loi 3DS concrétise l'engagement du Président de la République, pris à l'issue du Grand Débat national, d'ouvrir « un nouvel acte de décentralisation adapté à chaque territoire ». Cette loi reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. On parle d'"adressage" pour désigner la nouvelle obligation pour les communes de fournir une adresse à tous leurs administrés, adresse qui sera transmise à une "base nationale", qui permettra de géolocaliser chaque habitation. Cet outil permettra d'aller vers une République numérique qui impactera la vie de chaque habitant et le bon fonctionnement des services publics (la poste, les services de secours...) et la sécurité de tous. A Paillet la numérotation classique a été choisie avec un côté pair et impair. Un long travail a été fait par vos élus, pour identifier l'ensemble des habitations, présentes et futures, puis transmis aux services de la poste qui actuellement préparent cette réorganisation. Une fois ce travail terminé un courrier vous parviendra avec vos nouveaux numéros et des plaques numérotées (aux frais de la commune) vous seront distribuées, afin d'être obligatoirement fixées et de garder ainsi une harmonie générale.

Fusion des écoles de Paillet et Lestiac sur Garonne

Actuellement les deux écoles sont en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) administré par un syndicat nommé le SIELP (Syndicat Intercommunal des écoles de Lestiac et Paillet).

Cette organisation en RPI ne répond plus aux évolutions d'organisation souhaitées par les deux communes et le SIELP (notamment dans la répartition des classes sur les deux sites de Paillet et de Lestiac-sur-Garonne).

Dans un souci d'efficience et de cohésion, **les deux communes ont approuvé en conseil municipal la fusion fonctionnelle des deux écoles tout en conservant les deux sites scolaires de Paillet et de Lestiac-sur-Garonne.**

La fusion des deux écoles correspond à leur réunion en une structure administrative unique et de ce fait cette décision ne peut être prise qu'en étroite concertation entre la DASEN (Directrice Des Services Départementaux de l'Education Nationale), l'Inspectrice de l'Education Nationale du territoire, et les deux communes.

L'avis des différents partenaires : directeurs actuels, enseignants, parents d'élèves élus, est pris en compte par le conseil municipal avant de se prononcer sur la fusion définitive. Cet avis sera recueilli lors d'un conseil d'école.

Cette fusion permettra une meilleure visibilité pour les parents, elle favorisera la mutualisation des moyens alloués par les deux communes, une plus grande cohésion des concertations dans le cadre des conseils d'école, une continuité éducative dans le parcours scolaire des enfants et rendra plus efficaces la communication et le travail partenarial du fait de la direction unique.

Ramassage des poubelles, changement à partir du 3 mars

Dans le cadre du programme Ensemble, le Semoctom a mené une concertation auprès d'élus et d'habitants afin de définir des solutions adaptées à la réduction des déchets. Objectif : réduire de 100 kg par an et par habitant la production de déchets d'ici 2030.

Une nouvelle organisation des collectes à partir du 3 mars 2025

Depuis l'extension des consignes de tri en 2023 et la mise en place de solutions pour valoriser les déchets alimentaires, le contenu de la poubelle noire se réduit fortement. D'ailleurs, la plupart des foyers ne présentent plus leurs bacs d'ordures ménagères toutes les semaines. D'autre part, à l'échelle nationale, le coût de collecte et de traitement des déchets est en constante augmentation. Aussi, **le passage à une collecte des ordures ménagères tous les 15 jours** permettra de réduire les coûts de déplacement, de réduire notre empreinte carbone et de limiter la hausse des taxes liées aux déchets.

TRI : Le mercredi des semaines paires

OM : Le mercredi des semaines impaires

Spécificité Allée des 3 cornes

- **Ordures Ménagères (bac bordeaux) : Jeudi**
- **Tri (bacs jaunes) : 1 mercredi sur 2**

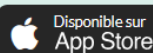
Vous pouvez télécharger le calendrier des collectes pour votre commune ici :

<https://www.semoctom.com/calendriers/2025/Paillet.pdf>



SEMOCTOM+

Téléchargez l'application mobile !



La poste de Paillet, quel devenir ?

Les services de La Poste ont souhaité que la commune s'engage dans la mise en place d'une agence postale communale. Le service serait alors assuré par un service municipal subventionné par la Poste. Lors du conseil municipal du 14 février, les élus du conseil municipal ont choisi de ne pas répondre favorablement aux souhaits du service de La Poste de reprendre le service mais de conserver la poste dans son lieu actuel. Des travaux de réfection de toiture du bâtiment Escande sont programmés cet été et une intervention d'un professionnel est décidée pour la réfection de l'intérieur de la poste elle-même. Nous devrions donc bénéficier d'un local rénové et le service devrait perdurer même si malheureusement nous ne restons pas à l'abri d'une diminution des horaires proposés.

Travaux « route de la gravière »

La route de la Gravière, reliant Paillet à Rions par les côteaux, est en mauvais état depuis des années. Elle est fermée à la circulation par arrêté municipal depuis quelque temps. Le coût de sa réfection est de 27 000€. Le département a été sollicité pour une subvention et une convention mise en place avec la commune voisine de Rions, ladite voie étant située sur la commune de Paillet mais principalement empruntée par des rionnais. La Commune de Rions participera pour moitié à la partie jouxtant directement son territoire soit à hauteur de 6240€. Les travaux débuteront le 28 mars.

Repas des anciens

Dimanche 9 février le repas des aînés a eu lieu à la salle des fêtes, plus de 70 personnes ont partagé un repas gourmand, préparé par le traiteur de l'Auberge André de Cambes. Le duo « Jo Bernard » nous a permis de découvrir une chanteuse avec un répertoire varié et un accordéoniste musette de talent.



Carnaval de l'école



La grippe avait décimé l'école, mais les carnavaliers courageux ont su être remis à temps pour se réunir le 14 février et fêter Carnaval ! Une foule, clairsemée certes mais motivée, s'est rassemblée sur l'Aire de Loisirs pour partager un chocolat chaud et s'asperger de confettis. La coopérative scolaire de l'école de l'Artolie se réjouit d'avoir pu organiser cet événement. Puis les troupes déguisées ont rejoint la salle des fêtes où la Cabane des Loupiots avait organisé un banquet et un bal masqué animé par DJ Léfésonor. Une soirée bon enfant pour les enfants et leurs parents pendant laquelle les rires et les danses ont retenti pour le plus grand plaisir des carnavaliers ravis de participer à cette fête ! Merci à tous ceux qui ont participé en organisant, en préparant, en décorant, en se déguisant, en servant, en dansant, en rigolant, en rangeant ou simplement en venant !

Chandel'Art et Bal Trad

Ce samedi 1 février, après le vernissage de l'exposition « Chandel'Art » (exposition d'œuvres d'artistes locaux ou voisins, le Comité d'Action Culturelle de Paillet organisait un « Bal Trad » en soirée dans la Salle Polyvalente.

Le bal était animé par les deux musiciens du groupe Solune Duo qui avait invité des amis musiciens pour cette soirée.

Guitare, accordéon, violon et cornemuse berrichonne ont résonné dans la salle pour rythmer rondeaux, polkas, mazurkas et vals.

La grande surprise a été la participation très nombreuse. Les danseurs souriants venaient de Paillet (pour



Mascaron « le Fleuve » en gypse patiné.
Une symbolique du fleuve Garonne ou Gironde



Groupe Solune Duo

quelques-uns) mais, surtout, ils étaient des habitués de ces bals et certains venaient de loin pour danser à Paillet.

L'ambiance était étonnante : jeunes, moins jeunes et personnes âgées partageaient la joie de danser ensemble et les sourires montraient bien le plaisir que chacun éprouvait.

La soirée s'est terminée avec une soupe à l'oignon offerte par les musiciens.

Tout le monde, musiciens, organisateurs et danseurs étaient unanimes pour dire « il faut recommencer ».

Rendez-vous est pris pour la chandeleur 2026 pour un nouveau « Bal Trad » à Paillet.



Théâtre « les planches en feu »



A l'invitation du Comité d'Action Culturelle de Paillet, le 8 février, dans la salle polyvalente transformée en théâtre par la troupe « Les Planches en Feu », une comédie policière était donnée aux très nombreux spectateurs présents.

Plus de 150 personnes ont en effet assisté à cette représentation, la troisième que proposait cette troupe.

Après « Pouic Pouic » puis « Crise de Mère » la pièce « A la Folie » réunissait sur la scène 10 acteurs et actrices qui se sont donnés avec force et compétence dans l'interprétation.

Le public était nombreux, une bonne publicité ayant été faite par le Comité d'Action Culturelle et par la Troupe. Ce nombre de spectateurs montre la place importante qu'occupe le spectacle vivant et incite les organisateurs à poursuivre et aller plus loin.

Deux autres spectacles de théâtre sont prévus prochainement :

Le 29 Mars avec la comédienne – auteure Angela

Le 5 avril avec la troupe du « Théâtre Masqué » de La Brède.